



NOË

d'informations aux clubs n°03/2018 :

1

Bonjour à toutes et tous,

Le Comité Régional poursuit son information auprès des Président(e)s, Trésorier(e)s et membres correspondants.

La période qui arrive est chargée pour vous les dirigeants des clubs avec les forums des associations, votre Assemblée Générale et enfin le renouvellement des licences. Il en est de même pour le Comité Régional. C'est pour cela que chaque année nous vous adressons un rappel des différentes phases qui vont permettre d'assurer une bonne transition de votre club de 2018 vers 2019.

La saison Route va bientôt se terminer, pour laisser place aux spécialistes des sous-bois avec le Cyclo-Cross, je vous invite à anticiper l'envoi des licences de vos licenciés pratiquants cette discipline.

L'envoi de vos licences au Comité Régional est un moment clef pour l'activité administrative de celui-ci. Il faut donc respecter quelques règles.

- Les envois de licences doivent être accompagnés du règlement financier correspondant
- Les demandes de licences doivent être dûment complétées (signatures du licencié et du club sur la demande de licence et l'additif à l'assurance, certificat médical ou questionnaire de santé)
- Il faut transmettre vos demandes de licences dès que possible, vous ne pouvez pas accepter dans le cadre d'un entraînement un nouveau licencié si sa demande de licence n'est pas arrivée au Comité Régional

/// IMPORTANT : La couverture du licencié par l'assurance fédérale dans le cadre de sa prise de licence correspond à la date de réception de la demande de licence au Comité Régional et pas avant.



Rappel de quelques dates.

L'Assemblée Générale du Comité de Bretagne de Cyclisme se tiendra le samedi 1^{er} décembre 2018 à Ploërmel dans le Morbihan (lycée La Touche)

La soirée des Champions du Comité de Bretagne de Cyclisme se tiendra le vendredi 21 décembre 2018 dans la salle des fêtes d'Uzel dans les Côtes-d'Armor.

2

I. Les mutations :

- Du 1^{er} au 30 septembre 2018, c'est la période de mutation des cadres techniques et des arbitres (hors écoles de vélo et clubs, jeunes et BMX)

- Coût 110 €uros pour les BF1 – BF2 – BF3
- Coût 400 €uros pour les BF3 de DN, les Brevets d'état et BEESAC)

- Du 1^{er} au 31 octobre 2018, c'est la période de mutations pour tous les autres licenciés (coureurs)

/// IMPORTANT : Le règlement des mutations au titre de l'année 2019 ainsi que la tarification générale officielle 2019 sont consultables et téléchargeables sur le site internet du Comité Régional à l'adresse suivante : <https://www.bretagnevelo.com/documents-administratifs/>

A retenir :

- L'encadrement technique indispensable afin de recouvrir les indemnités de formation dans le cas de départ de vos coureurs
- L'encadrement technique nécessaire pour accueillir de nouveaux coureurs
- L'obligation de mutation dans la catégorie d'âge ou de la série sportive qui figure sur la licence de l'année. Sont concernés les licenciés, Minimes, Cadets, Juniors, Pass'Cyclisme, Pass'Cyclisme Open 19 ans et plus, amateurs 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} catégories

/// IMPORTANT : Aucun licencié ne peut muter plus d'une seule fois au cours de la même saison sportive.



- L'imprimé de mutation type 10 pour les Pass'Cyclisme Open 19 ans et plus au tarif de 40 €uros
- L'imprimé de mutation type 11 pour les Pass'Cyclisme 19 ans et plus au tarif de 20 €uros

II. Obligations administratives des clubs :

L'Assemblée Générale de votre club doit être organisée **avant le 31 octobre 2018**.

Le PV de votre Assemblée Générale doit **OBLIGATOIREMENT** être retourné au Comité Régional avec les renseignements ci-dessous

- Les noms des 6 licenciés obligatoires avec leurs fonctions respectives au sein du bureau de votre club. Il est très important de communiquer toutes les coordonnées de ceux-ci et plus particulièrement l'adresse mail
- Le nom du délégué qui représentera votre club lors de l'Assemblée Générale du Comité de Bretagne de Cyclisme qui se tiendra le samedi 1^{er} décembre 2018 à Ploërmel dans le Morbihan (Lycée La Touche)
- Le délégué de votre club devra être titulaire d'une licence en 2018
- Inciter les licenciés à renseigner une adresse mail et numéro de téléphone portable (convocations, sélections, stages, détectations...)

!! IMPORTANT : Votre club doit impérativement être représenté lors de l'Assemblée Générale du Comité Régional, c'est un devoir. L'Assemblée Générale est le moment où les différents bilans (financier, sportif, gestion) sont présentés aux clubs, il arrive également que des documents (statuts, règlement intérieur) soient mis au vote. Voilà pourquoi il est indispensable que votre club soit représenté, afin d'être acteur de l'activité de votre Comité Régional.

III. L'affiliation :

Votre club doit **OBLIGATOIREMENT** être affilié au 1^{er} décembre 2018, vous pouvez télécharger la demande d'affiliation sur le site internet du Comité Régional à l'adresse suivante :

<https://www.bretagnevelo.com/documents-administratifs/>

!! IMPORTANT : Sur validation du BE de la FFC lors de sa réunion du 19/07/18, au minimum 3 des licences composant le bureau devront être des licences de pratiquants ou dirigeants.



Votre demande d'affiliation dûment remplie devra obligatoirement être accompagnée,

- Des 6 demandes de licences des membres du bureau et leur règlement financier
- La liste de l'encadrement technique de votre club
- Les noms des 3 membres du bureau qui recevront La Bretagne Cycliste
- Du règlement financier de l'affiliation d'un montant total de 307 €uros (ce montant inclus les 3 abonnements à La Bretagne Cycliste dont un gratuit pour le correspondant)

Toute demande d'affiliation ne respectant pas les modalités ci-dessus ne pourra être traitée et sera retournée au club.

!/ \ IMPORTANT : Article 1.2 du règlement des mutations au titre de l'année 2019

A compter du 1^{er} décembre, aucune opposition ne peut être formulée par un club non ré-affilié et ses licenciés sont libres à l'égard de celui-ci jusqu'à sa ré-affiliation. Si le licencié concerné opte pour un club hors de son Comité Régional d'origine, ce dernier devra s'acquitter de l'indemnité due au Comité Régional quitté.

IV. Le certificat médical:

Les dispositions mises en place en 2018 restent en vigueur, vous pouvez consulter et télécharger la « note certificat médical » sur le site internet du Comité Régional à l'adresse suivante :

<https://www.bretagnevelo.com/documents-administratifs/>

!/ \ IMPORTANT : Sur validation du BE de la FFC lors de sa réunion du 14/06/18, la durée de validité du certificat d'absence de contre-indication à la pratique du cyclisme pour les pratiquants « loisirs » sera de 5 ans pour les pratiquants avant 65 ans et de 3 ans pour les pratiquants à partir de 65 ans.



V. Rappel de vos contacts au Comité Régional :

- Secrétariat-comptable des clubs des Côtes d'Armor et du Finistère : Miguelle MEUNIER, comite.cyclisme@ffc-bretagne.com
- Secrétariat-comptable des clubs d'Ille et Vilaine et du Morbihan : Annie GUEGUEN, secretariat-comptabilite@ffc-bretagne.com
- Communication et La Bretagne Cycliste : Sezny LE FOURN, communication@ffc-bretagne.com
- Pôle logistique : Michaël GILSON, pole.logistique@ffc-bretagne.com
- Pôle sportif : Jean-Charles ROMAGNY, CTR j.romagny@ffc.fr et Gaël LE BELLEC, entraîneur du Comité Régional, pole.sportif@ffc-bretagne.com
- Développement : Alexandre MONNIER (stagiaire) developpement@ffc-bretagne.com

5

En cas de doute et d'interrogation pendant cette période de transition chargée n'hésitez pas à contacter le Comité Régional, bonne fin de saison à toutes et tous.

Sportivement.

Julien FISTAHL

Directeur des Activités

